

DIRECTION DES ACHATS, TECHNIQUE ET PATRIMOINE

**MARCHÉS PUBLICS  
PROCÉDURE ADAPTÉE  
ARTICLES L2123-1 ET R2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE**

**1 – Identification du pouvoir adjudicateur**

Centre Communal d'Action Sociale de Marseille  
Immeuble Quai Ouest  
50 Rue de Ruffi CS 90349  
13331 Marseille Cedex 03

Représenté par sa Vice-Présidente **Mme Audrey GARINO**

**2 – Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet des travaux de rénovation du système de chaufferie de la Résidence Autonomie la Roseraie de Saint Tronc, sis 273 Boulevard Paul Claudel 13010 Marseille.

Marché est conclu via une **procédure adaptée** conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

Marché conclu à **prix global et forfaitaire** conformément à l'article R2112-6 du Code de la Commande Publique.

**3 – Déroulement de la consultation**

■ **Publicité :**

- Mise en ligne de l'avis d'appel public à concurrence (AAPC) sur la plateforme AWS Marchés Publics, sur le site internet du CCAS de Marseille le mercredi 03 juillet 2024 et le Moniteur habilité JAL.
- Mise en ligne du DCE le mercredi 03 juillet 2024. Le délai de publicité est de 20 jours.
- 10 retraits de DCE sur AWS Marchés Publics dont 4 anonymes.

■ **Date et heure limites de réception des candidatures et des offres : mercredi 24 juillet 2024, à 12 heures.**

**4 - Classement de la procédure de passation sans suite**

Le CCAS de Marseille décide de classer **sans suite la consultation pour motif d'intérêt général**, en raison d'une erreur affectant la procédure de mise en concurrence.

En effet, certaines exigences techniques doivent être redéfinies.

Certaines erreurs ont été commises dans la définition et l'évaluation des besoins qui ont pour conséquence d'entacher d'irrégularité la procédure.

Une nouvelle consultation portant sur le même objet va être relancée prochainement.

## 5 – Signature de la décision de classement sans suite

A Marseille le 10 septembre 2024

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARSEILLE



**Audrey GARINO**

Adjointe au Maire de Marseille  
en charge des affaires sociales,  
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits